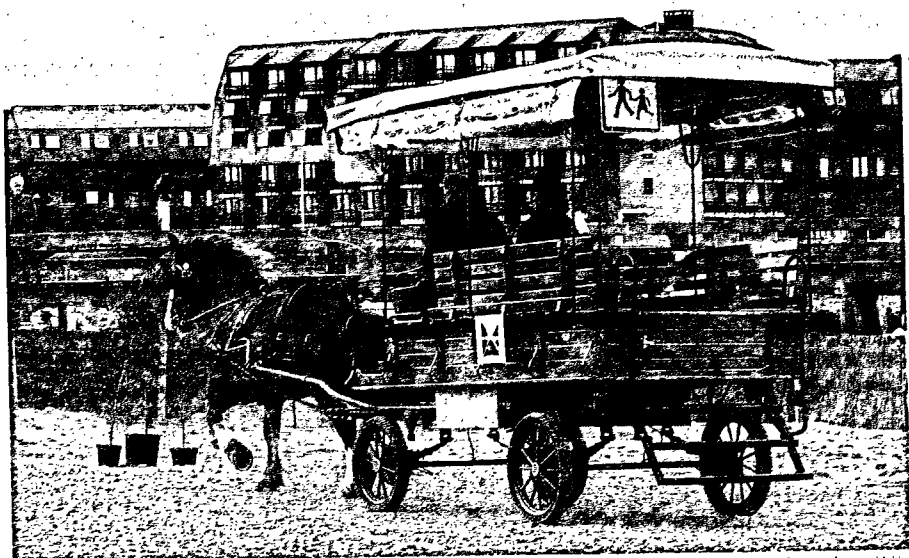


Le CS utilisateur de chevaux attelés



Ce titre du Ministère de l'agriculture a été créé par arrêté en 2005. Ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau V du domaine équin ou par dérogation à des titulaires d'autres diplômes de niveau V ayant une expérience professionnelle d'au moins 3 ans, il se présente sous la forme de 4 Unités Capitalisables que l'on peut obtenir séparément les unes des autres et dont on garde le bénéfice de la réussite pendant 5 ans. On peut donc suivre une formation sur plusieurs années et obtenir le titre progressivement.

Les 4 UC portent sur :

- UC 1 : l'entretien des animaux de traction en respectant les règles de sécurité et le bien-être animal.
- UC 2 : l'utilisation des animaux de traction dans le respect de la sécurité et le bien-être animal.
- UC 3 : la réalisation d'une activité d'un transport de personnes ou de marchandises.
- UC 4 : l'analyse de la gestion d'une activité d'attelage.

La Région Basse Normandie souhaite développer un projet territorial à l'occasion des JEM2014 avec une place importante accordée au cheval territorial. En novembre 2010, un travail de coopération entre l'IFCE, la ville de Trouville, le centre de formation ACSEA spécialisé dans l'accompagnement des demandeurs

d'emploi a démarré sous l'impulsion de la Région, dans un triple objectif :

- adapter le CS aux attentes des collectivités par une longue mise en situation professionnelle des stagiaires en collectivité afin de mieux appréhender les contraintes et l'organisation d'interventions en attelage en ville,
- former des meneurs mais aussi des aides meneurs capables de s'occuper des chevaux et des attelages et d'intervenir en ville avec le meneur,
- offrir à des demandeurs d'emploi une possibilité originale de réinsertion professionnelle.

Ce travail s'est conclu par le démarrage d'une session de formation en septembre 2011 pour 7 meneurs et deux aides meneurs financée en totalité par la Région Basse Normandie et organisée de la façon suivante :

■ Les stages se réalisent dans des collectivités territoriales qui utilisent déjà la traction animale pour mettre les stagiaires en réelle situation professionnelle d'intervention en ville avec l'ensemble des contraintes que génère un tel contexte : des voitures automobiles nombreuses, des personnes à pied, des enfants qui courent, jouent, crient, des espaces limités pour manœuvrer, une réglementation spécifique pour réaliser des travaux en ville. C'est ainsi que les villes de Trouville, d'Argentan, de Saint Pierre sur Dives, de Thury Harcourt, se sont engagées à prendre des stagiaires en novembre 2011 pendant deux semaines puis ensuite entre janvier et mars 2012.

■ Pendant trois semaines les stagiaires sont accueillis sur l'hippodrome de Deauville Tourgeville avec les formateurs et attelages du Haras du Pin pour se former à ces conditions particulières de travail en ville. Cette période qui correspond à la période de Noël est l'occasion de réaliser des animations en ville, du transport sur l'ensemble des communes autour de Deauville et Trouville.

■ Les UC sont préparées et évaluées progressivement tout le long de la formation

■ Tous les 15 jours, une formatrice d'ACSEA accompagne les stagiaires dans leurs difficultés de tous ordres : compréhension des cours, préparation des examens, recherche de stage, emploi, baisse de motivation, problèmes matériels.

Si le bilan de cette formation, mesuré au taux d'emploi dans des collectivités ou dans des entreprises de service aux collectivités, est positif, cette formation pourrait être reproposée l'an prochain à des collectivités normandes ou autres, voire être inscrite dans des catalogues régionaux de formation des collectivités territoriales.

Geneviève ARDAENS,
IFCE